



PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SAMEDI 16 JUIN 2018
CHÂTEAU-GONTIER (53)

La vérification des pouvoirs, placée sous la responsabilité de M Bernard MICHON, donne 44 308 voix sur les 65 146 possibles, le quorum étant de 43 430 voix, l'Assemblée Générale Extraordinaire peut délibérer valablement.

Jean-Michel DUPONT, Président de la Ligue, ouvre la séance dont l'ordre du jour est l'adoption des nouveaux statuts et du règlement intérieur.

Bernard FOURNIER, Secrétaire Général, précise que chaque groupement sportif a reçu les documents dans les délais impartis.

Il explique ensuite que ces nouveaux statuts sont liés à la mise en place de la réforme territoriale et qu'ils ont pour objet d'uniformiser la gestion des organes déconcentrés de la FFBB sur tout le territoire.

Les résolutions suivantes sont soumises au vote :

PREMIERE RESOLUTION : L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des nouveaux statuts qui lui ont été soumis, approuve la modification des statuts de la Ligue Régionale dans toutes ses dispositions. Par dérogation, le prochain exercice comptable s'étendra du 1^{er} mai 2018 au 31 mai 2019.

DEUXIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, en conséquence de la résolution qui précède, approuve l'entrée en vigueur des nouveaux statuts à l'issue de la clôture de la présente assemblée générale. Par dérogation, les dispositions statutaires relatives à la composition et l'élection du Comité Directeur n'entreront en vigueur que lors du prochain renouvellement des instances dirigeantes, soit en 2020.

TROISIEME RESOLUTION : L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du nouveau règlement intérieur qui lui a été soumis, approuve la modification de celui-ci dans toutes ses dispositions.

Les trois résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Le Président de la Ligue,
Jean Michel DUPONT

Le Secrétaire Général,
Bernard FOURNIER